

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA MEN du 10 juillet 2024

Les résultats des élections législatives confirment la déroute du président de la République et le profond rejet de la politique antisociale menée depuis 7 ans et adoptée à coups de 49-3 répétés.

Aujourd'hui, Emmanuel Macron est totalement discrédité. Plusieurs ministres ont été battus, dont Stanislas Guerini qui préparait la destruction du Statut de fonctionnaire, et Sarah El Haïry, propagandiste forcenée du SNU... Le Premier ministre Gabriel Attal a remis sa démission. Leurs réformes doivent disparaître avec eux !

Le président Macron a pourtant demandé au ministre Attal de rester pour poursuivre sa politique !

Pour la FNEC FP-FO, il est hors de question que les contre-réformes que nous combattons soient maintenues !

A l'heure de la formation du nouveau gouvernement et sans attendre sa composition, la FNEC FP-FO exige la satisfaction immédiate de toutes les revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites ! Abandon de la réforme de l'assurance chômage !
- Augmentation des salaires !
- Abrogation du « choc des savoirs », de la réforme Grandjean de la voie professionnelle et de toutes les contre-réformes !
- Abandon de Parcoursup et du Service National Universel !
- Retrait du projet de réforme Guerini de destruction de la Fonction publique et des statuts !
- Annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes !
- Pour le cessez-le-feu en Palestine comme en Ukraine et l'arrêt du génocide à Gaza ! Arrêt des livraisons d'armes à Israël et en Ukraine !

Nous considérons les déclarations de madame la Ministre sur le maintien du « Choc des savoirs » quel que soit le gouvernement constituent une véritable provocation ! Comment madame la ministre pourrait-elle se prononcer sur les décisions d'un futur gouvernement dont elle ne ferait plus partie !

C'est mépriser une fois de plus l'avis de l'immense majorité, c'est faire fi de la mobilisation historique des personnels et des parents d'élèves, soutenus par la totalité des syndicats, qui depuis plusieurs mois exigent le retrait de ces mesures.

La ministre annonce également vouloir publier le décret de mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants. C'est inacceptable tout comme il est inacceptable de maintenir aujourd'hui un CSA dont l'ordre du jour comporte des textes s'inscrivant dans la droite ligne des politiques qui viennent d'être désavouées, et convoquer de nouveaux GT comme celui sur les évaluations de cet après-midi.

Le décret à l'ordre du jour relatif à l'organisation des services déconcentrés de l'État en régions académiques et académies prévoit une modification du code de l'Éducation par décret pour aggraver

l'affaiblissement du cadre républicain, national, de l'administration de l'EN. Pire encore, ce texte crée ouvertement un pont entre l'EN et le ministère des armées en prévoyant d'instituer des services de défense et de sécurité dans tous les rectorats d'académie, rectorats de région académique et DSDEN.

La FNEC FP-FO dénonce la volonté d'un gouvernement rejeté par la population d'aller toujours plus loin dans des contre-réformes qui vont jusqu'à dénaturer l'Ecole en s'attaquant aux missions des personnels. En effet, pour le gouvernement, il s'agit avant tout de renforcer les moyens de tri et de stigmatisation des élèves, à l'école, dans les structures d'accueil et de loisirs et à l'université, sous couvert de défense des valeurs de la République et de lutte contre la radicalisation.

En outre, ce texte entend renforcer le rôle des recteurs de région académique.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications pour le respect des missions statutaires des personnels, pour le maintien du cadre national de l'Ecole et de son administration, pour l'abandon des régions académiques et de tous les dispositifs de territorialisation de l'EN, pour le rétablissement de toutes les académies de tous les services, pour le rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice, pour l'abandon du SNU et de tous les dispositifs d'asservissement de la Jeunesse.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, le renforcement des compétences des recteurs délégués est avant tout un renforcement, au niveau régional, des politiques qui démantèlent le service public.

Dans le contexte budgétaire que l'on connaît, que peut bien signifier la « bonne répartition des formations d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire académique », si ce n'est la suppression de formations jugées surnuméraires à l'échelle de la région académique ?

De même, renforcer les « politiques de site » en confiant aux recteurs délégués ESRI un rôle plus important dans ce domaine, c'est aller plus loin encore dans la territorialisation, c'est-à-dire dans l'inégalité.

De même, l'accompagnement dans la « conduite des opérations immobilières de l'État relatives à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation » ne pourra que renforcer le recul de l'immobilier public et sa privatisation progressive, conformément à ce qui est prévu dans l'« acte 2 de l'autonomie », dont nous revendiquons le retrait.

Concernant la carte de l'Education prioritaire, autre point à l'ordre du jour, les quelques modifications proposées ne sauraient répondre aux revendications qui remontent des établissements et des écoles. Aucun recul, aucune sortie n'est acceptable. De véritables négociations doivent s'ouvrir afin que d'autres établissements et écoles rentrent en Education prioritaire.

Enfin, concernant le plan national de formation, la FNEC FP-FO rappelle son opposition aux formations-formatages imposées, à la multiplication des formations en dehors du temps de service. La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'une formation continue choisie de qualité, à l'opposé de votre PNF que nous rejetons.

Encore une fois, nous considérons que vous n'avez plus aucune légitimité pour imposer ces textes et ces contre-réformes. Cela constitue pour nous un déni de démocratie.

C'est pourquoi, après avoir rappelé notre opposition à l'ensemble de ces textes et nos revendications, nous quittons la séance.